



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize janvier à 09 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 09 janvier 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Guislaine BLARY procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Françoise SANTERRE, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Jean-Pierre HIRON procuration Mme Marie-Paule DAVAIN.

Mme Marie-Paule DAVAIN est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Retrait de la délibération portant sur la mise en place du RIFSEEP n°2023-10-05
2. Convention avec le département sur l'ASDRA n° CONV 23 RD 98 TROISVILLES ECLU ZONE30 205
3. Convention partenariale Commune de Troisvilles/Association Avenir Jeunes
4. Travaux d'isolation
5. Point comptable pour 2023

1. Retrait de la délibération n°2023-10-05 du 23/10/2023 – Délibération relative à la mise en place du RIFSEEP

La Sous-Préfecture de Cambrai nous a demandé de retirer la délibération portant sur le RIFSEEP. Il faut mettre au minimum 1€ sur le C.I.A, qui est la somme minimale (part distribuable).

Un problème de conflit entre le Centre De Gestion 59 et la Sous-Préfecture de Cambrai, ils nous demandent finalement de la retirer.

Adoption à l'unanimité par le Conseil municipal.

2. Convention avec le département sur l'ASDRA n°CONV 23 RD 98 TROISVILLES ECLU ZONE30 205

Problématique de passer une convention avec le Département du Nord, pour la réduction de chaussées et la création d'écluses Rue de la Sotière et Rue du Château d'Eau.

Le Conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire à l'unanimité.

Subvention à 70% par le département et 30% par la commune.
Une entreprise sera en charge d'effectuer les travaux.

3. Convention partenariale Commune de Troisvilles/Association Avenir Jeunes

Actuellement, l'Etat ne finance plus le poste de Conseiller Numérique. Le prix sera de 24,80 € pour 2 heures travaillées.

Le montant total à l'année sera de 570 € au profit de l'Association Avenir Jeunes. Le Conseil municipal adopte cette convention à l'unanimité.

4. Travaux d'isolation

Monsieur le Maire présente trois devis LOWCALBAT d'isolation pour les bâtiments publics de la commune.

Le prix pour la mairie et la salle des fêtes s'élève à 3 296,16 €, celui pour la garderie (sans les combles) à 698,52 € et enfin le devis pour l'école primaire est de 1 375,06 €.

Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération.

5. Point comptable pour 2023

Malgré 25 000 € de factures à payer, l'excédent budgétaire est à 72 000 €.

Monsieur le Maire signale que le thermostat d'ambiance ne fonctionne plus dans la classe maternelle. En conséquence, il faut le réparer en attendant le résultat de l'audit énergétique de l'école.

Monsieur le Maire évoque le problème de la toiture de l'école ainsi que du toit de la zone d'entretien avec le partage de l'existence d'une subvention nommé « Fonds vert » pour la rénovation énergétique de l'école. Cela représente 40% de la DETR.

Albert demande à ce qu'on modifie le sentier de MAUROIS à partir de sa maison.


Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la nécessité de recruter un coordinateur SSI pour valider l'installation incendie de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire signale une accessibilité contrôlée pour la salle polyvalente (APAVE) et pour la salle des fêtes (VERITAS pour un montant de 950 €). Le contrat sera fait cette année.

Monsieur le Maire annonce deux décès : Monsieur Malapel et Monsieur Lefebvre.

Monsieur le Maire évoque le problème partant de la Rue de la Sotière, problème à traiter par Noréade.

Monsieur le Maire clôt la séance à 10h08.

Le Maire,
Jeremy Richard


La secrétaire de séance,

Marie-Paule DAVAIN

